



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-neuf mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Dominique DUFOSSÉ, maire.

Présents : DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, COMMENGE S, DENOY S, GOUZY S, KOSMINSKY S, MIR A, PEREIRA SANTERRE J, POUILLET M.A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G.

Procurations : CHAUVET F à DUFOSSÉ D, CAMPS F à LAFFONT P.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : KOSMINSKY Serge

Monsieur François Chauvet rejoint la séance à 19h20.

2023-016 DÉPARTEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION- AIDE À LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT-CONCERT DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE

Monsieur Steeve Denoy rappelle à l'assemblée délibérante que l'Orchestre de Chambre de Toulouse offrira un concert pédagogique aux élèves du RPI Les Bordes/Sabarat suivi d'un concert tous publics au Centre Culturel de notre commune le vendredi 31 mars 2023. Le montant de cet événement s'élève à 1750.00€ HT (1846.25€ TTC).

Monsieur Steeve Denoy explique au conseil municipal que cet événement est éligible au dispositif d'aide à la diffusion du spectacle vivant proposé par le Département de l'Ariège.

En effet l'Assemblée Départementale a choisi de soutenir la diffusion du spectacle vivant en Ariège. Ce soutien, à destination, entre autres, des communes qui organisent des spectacles et participent ainsi au développement culturel des cantons, concerne ce type d'événement.

Monsieur Denoy propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ariège. Le Plan de Financement de cet opération est le suivant :

	TAUX	DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	RECETTES HT
COUT OPÉRATION		1 750.00	
RÉGION	40%	1750.00	700.00
DÉPARTEMENT	25%	1750.00	437.50
AUTOFINANCEMENT	35%	1750.00	612.50

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Steeve DENOY et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la Région Occitanie et le Département de l'Ariège.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Alain CABÉ**

RF
Sous-Préfecture Saint Giron
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
009-210900619-20230329-DE_2023_016-DE